

## NOTE DE SERVICE N°2015-18

Date : 1 <sup>er</sup> juin 2015	Emetteur : Direction	Destinataires : Ensemble du personnel des sites de Dourdan et Etamps
Durée de Validité : 1 <sup>er</sup> juillet 2015	Diffusée le :	

### Message à l'ensemble du personnel du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan – Etampes

**Objet :** nouvelle organisation de l'activité d'obstétrique au sein du Centre Hospitalier Sud Essonne – regroupement des naissances sur le site d'Etampes et mise en place d'un Centre Périnatal de Proximité sur le site de Dourdan à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain

Madame, Monsieur, Docteur,

Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan – Etampes, réuni le 29 mai dernier, a été informé de la nouvelle organisation de l'activité d'obstétrique, qui sera mise en place à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain au sein de l'établissement.

Cette nouvelle organisation, qui sera donc effective très rapidement, résultera du regroupement des naissances sur le site d'Etampes, au sein d'une maternité de niveau « II a », et de la mise en place d'un Centre Périnatal de Proximité sur le site de Dourdan.

Cette nouvelle organisation vise à garantir en permanence la sécurité de la prise en charge des femmes enceintes et des nouveau-nés au sein du Centre Hospitalier Sud Essonne.

Elle permet ainsi de conjuguer les exigences de sécurité et de proximité des soins dispensés aux patients.

Cette nouvelle organisation est conforme aux orientations du projet médical arrêtées dès le mois de juin 2014, sur la base des préconisations adressées à l'établissement par l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France dès le mois de janvier 2014, au moment de la réouverture de la maternité de Dourdan.

Cette nouvelle organisation entend pleinement répondre aux recommandations émises par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), à la suite de la mission qui avait été diligentée au début du mois de février dernier par Madame la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, concernant le projet médical du Centre Hospitalier Sud Essonne.

L'IGAS a notamment relevé (et parfaitement expliqué) la fragilité extrême des équipes médicales impliquées dans le fonctionnement de la maternité de Dourdan (en anesthésie, en pédiatrie, comme en obstétrique), fragilité encore accrue dans l'organisation de la permanence des soins (gardes et astreintes), et considérée comme n'étant pas soutenable et faisant courir des risques aux patients.

Au vu de ces éléments, l'IGAS recommande un regroupement immédiat des naissances sur le site d'Etampes (afin de garantir la sécurité des soins) et la mise en place d'un Centre Périnatal de Proximité sur le site de Dourdan (afin de permettre le suivi des femmes, avant et après l'accouchement, ainsi que des nourrissons, à proximité de leur domicile).

L'ensemble des préconisations de l'IGAS seront mises en œuvre par le Centre Hospitalier Sud Essonne, dans les délais qui lui sont prescrits.

Ces délais doivent être évidemment compatibles avec l'information des femmes enceintes, actuellement inscrites pour accoucher sur le site de Dourdan. Ces patientes bénéficieront d'un accompagnement personnalisé et se verront proposer un projet de naissance alternatif.

Ces délais doivent être également compatibles avec l'accompagnement social des personnels concernés par ce changement.

Les professionnels de la maternité de Dourdan seront reçus individuellement pour faire le point sur leur souhait d'évolution professionnelle, et d'affectation, au sein ou en dehors de l'établissement.

Plusieurs opportunités pourront être proposées aux professionnels concernés : poursuivre leur exercice professionnel dans le cadre de l'équipe commune d'obstétrique, au centre de naissance ou au Centre Périnatal de Proximité ; changer d'affectation sur un autre poste au sein de l'établissement ; être accompagné pour la mise en œuvre d'un projet personnel ou professionnel, notamment dans le cadre du financement de formations.

Chaque professionnel pourra donc bien évidemment, s'il le souhaite, poursuivre l'exercice de son métier au sein de l'établissement.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet, l'ensemble des patientes devrait donc être hospitalisé au centre unique de naissance sur le site d'Etampes (maternité de niveau « II a ») et le Centre Périnatal de Proximité devrait accueillir ses premiers patients sur le site de Dourdan.

Des travaux destinés à améliorer l'accueil, le confort hôtelier et les conditions de travail à la maternité d'Etampes, et à permettre des aménagements au sein du Centre Périnatal de Proximité à Dourdan, seront rapidement réalisés.

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France a souhaité accompagner cette nouvelle organisation par l'attribution d'une enveloppe de 1,5 million d'euros pour réaliser ces travaux.

Le Centre Hospitalier a prévu de déployer un accompagnement personnalisé pour chacune des futures mamans qui sont actuellement inscrites pour accoucher sur le site de Dourdan : celles-ci seront individuellement contactées afin d'organiser les modalités du transfert de leur dossier vers la maternité de référence d'Etampes ou une autre maternité de leur choix.

Par ailleurs, le projet médical, qui sera adopté par la commission médicale d'établissement dans les prochains jours, permettra de conforter l'unicité du Centre Hospitalier Sud Essonne, en se donnant pour objectifs de développer la synergie et la complémentarité entre les deux sites de l'établissement, et d'offrir des soins de qualité, dans les disciplines médicales et chirurgicales, tant à Etampes qu'à Dourdan.

Le rapport de l'IGAS est à la disposition, sur simple demande adressée au secrétariat de la direction, de tous les professionnels qui souhaiteraient en prendre connaissance.

Je vous remercie de votre soutien dans la mise en œuvre de ces évolutions qui s'imposent à l'établissement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Docteur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Christophe MISSE

Directeur du CH Sud Essonne  
Dourdan-Etampes